

Procès-verbal
Conseil de l'École doctorale n° 509 en SHS
« Civilisations et Sociétés euro-méditerranéennes et comparées »
Séance du 26 novembre 2015

Membres présents ou représentés, par ordre alphabétique :

AYADI HANNAH	Présente
AMADOU ADAMOU BACHIROU	Excusé. Représenté par. Mme Lisa MEDE
BAUDREZ MARYSE	Présente
BOUTY ISABELLE	Présente
DIMOU MICHEL	Excusé. Donne mandat à Michel DURAMPART
DURAMPART MICHEL	Présent
DAUTA-GAXOTTE THIERRY	Présent
SAGAERT MARTINE	Présente
SCAMARONI VALENTINE	Présente
MEMBRE EXTERIEUR	Non nommé actuellement
MEMBRE EXTERIEUR	Non nommé actuellement
MEMBRE EXTERIEUR	Non nommé actuellement

Invités permanents :

BLACHE YVES	Absent
CHAIGNEAU CATHERINE	Absente
MOLCARD ANNE	Absente

Le Conseil de l'École doctorale 509, convoqué par courrier le 04 novembre 2015 s'est réuni le 26 novembre 2015 à 13h30 sous la présidence de Monsieur Michel Durampart, Directeur de l'École doctorale 509, et sur l'ordre du jour ci-dessous :

- 1- Auditions des doctorants ayant demandé à bénéficier d'une dérogation pour s'inscrire en thèse au-delà de trois ans ;
- 2- Avis sur des demandes de dérogation pour une réinscription en thèse au-delà de trois ans ;
- 3- Avis sur des demandes d'inscription en doctorat présentées par des candidats diplômés d'un master professionnel ;
- 4- Discussions concernant l'entrée des nouveaux membres au sein du Conseil de l'École doctorale ;
- 5- Questions diverses.

Le quorum étant constaté, le Conseil de l'École doctorale peut valablement délibérer, la séance est ouverte à 13h45.

1. . Auditions des doctorants ayant demandé à bénéficier d'une dérogation pour s'inscrire en thèse au-delà de trois ans

6^{ème} année

Mme AGUESSE Annie

Directeur de thèse : M. GUILLOTIN

Laboratoire : CDPC

Pas d'avis CST.

Avis du Conseil : Avis favorable pour une 6^{ème} année

6^{ème} année

M.ALLEGRE Guillaume

Directeur de thèse : M. GUILLOTIN

Laboratoire : CDPC

Pas d'avis CST

Avis du Conseil : Avis favorable pour une 6^{ème} année

9^{ème} année

Mme SIBLEY Clare

Directeur de thèse : M. Menneteau

Laboratoire : BABEL

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : Avis favorable pour une 9^{ème} année accordée à titre exceptionnel

5^{ème} année

M. KOITA Ciré Amadou

Directrice de thèse : Mme Severino

Laboratoire : CDPC

Avis CST joint au dossier

Avis de conseil : Avis favorable pour une 5^{ème} année.

6^{ème} année

M. Vladimir SCHOTTER

Directeur de thèse : M. Bilous

Laboratoire : BABEL

Pas d'avis CST mais une lettre de M. Aron, professeur à l'Université libre de Bruxelles concernant l'avancement de la thèse.

Avis du Conseil : Avis reporté au prochain de l'ED ; M. SCHOTTER ne s'est pas présenté aux auditions.

7^{ème} année

Mme BALDINO Martine

Directeur de thèse : M. Boutin

Laboratoire : I3M

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : avis favorable pour une 7^{ème} année avec une attente de soutenance pour fin 2016.

6^{ème} année

Mme DIDI Delphine

Directeur de thèse : M. RAVAZ

Laboratoire : CDPC

Avis CST joint au dossier

Suspension de thèse en 2014-2015 pour congé maternité.

Avis du Conseil : avis favorable pour une 6^{ème} année

6^{ème} année

M. AKUE MICKALA Alain

Directrice de thèse : Mme ROMANI Anne Marie

Laboratoire : CDPC

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : avis favorable pour une 6^{ème} année

2. Avis sur des demandes de dérogation pour une réinscription en thèse au-delà de trois ans

5^{ème} année

M. BESSAT Ibrahim

Directeur de thèse : M. BALMOND

Laboratoire : CDPC

Pas d'avis CST - avis motivé du directeur de thèse ; soutenance prévue printemps 2016.

Avis du Conseil : avis favorable

4^{ème} année

Mme HASSNAOUI Faiza

Directeur de thèse : M. CATIN

Laboratoire : LEAD

Avis CST joint

Avis du Conseil : avis favorable

5^{ème} année

Mme BERNOT Marine

Directrice de thèse : Mme Ni Chellaigh Dairine

Laboratoire : BABEL

Pas d'Avis CST mais une lettre de Mme Ni Chellaigh à l'attention du Président

Avis du Conseil : avis favorable

5^{ème} année

Mme MARTINS LAMB Vanessa

Directeur de thèse : M. LEYDIER

Laboratoire : BABEL

Avis CST joint

Avis du Conseil :

8^{ème} année

M. LAGADEC Alain

Directeur de thèse : M. Guillotin

Laboratoire : CDPC

Pas d'Avis CST. Thèse terminée

Avis du Conseil : avis favorable pour une 8^{ème} année avec une soutenance potentiellement prévue 1^{er} trimestre 2016.

M. LAGADEC demande un remboursement des frais d'inscription (396.10 euros – 2015-2016) voir lettre motivée ci-jointe car soutenance prévue en janvier 2016.

Avis du Conseil : En l'absence de propositions de jury et rapporteurs, le conseil ne peut émettre un avis.

4^{ème} année

M. DUCHATELEZ Stéphane

Directrice de thèse : Mme MONTE

Laboratoire : BABEL

Avis CST joint

Avis du Conseil : avis favorable

4^{ème} année

Mme FRENZEL Anne

Directrice de thèse : Mme SAGAERT

Laboratoire : BABEL

Pas de CST

Avis du Conseil : avis favorable

4^{ème} année

M. ROUSSELOT Alexis

Directeur de thèse : M. PARDINI

Laboratoire : CDPC

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : avis favorable

8^{ème} année

M. SAIDANE Aness

Directeur de thèse : Alain Boyer

Laboratoire : CDPC

Pas d'avis CST – Thèse terminée.

Avis du conseil : avis favorable au vu d'une soutenance prévue début 2016

4^{ème} année

M. JURGING Jesco

Directeur de thèse : M. LEYDIER

Laboratoire : BABEL

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : avis favorable

4^{ème} année

Mme BLANC de LANAUTE Alexandra

Directeur de thèse : M. LEYDIER

Laboratoire : BABEL

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : avis favorable

4^{ème} année

M. ROUX Ugo

Directeur de thèse : M. BOUTIN

Laboratoire : I3M

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : avis favorable

4^{ème} année

M. BARBAGELATA Pierre

Directeur de thèse : M. Michel Durampart

Laboratoire : I3M

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : avis favorable

4^{ème} année

M. BEKRAR Yacine

Directeur de thèse : M. Nicolas AUBERT (AMU).

Co directeur de l'UTLN (en cours)

Laboratoire : GRM

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : avis favorable

4^{ème} année

Mme SANTA Marisa

Directrice de thèse : Laure Levêque

Laboratoire : BABEL

Avis CST joint au dossier

Avis du Conseil : avis favorable

7^{ème} année

Mme ABDALLAH Mayssaa

Directrice de thèse : Line BERGERY

Laboratoire : GRM

Pas d'avis CST – thèse terminée – Proposition de jury non conforme/Soutenance reportée.

Avis du Conseil : avis favorable mais avec soutenance impérative en 2016 prescrite par le conseil.

10^{ème} année :

M. GALLI Pierre-Louis

Directeur de thèse : M. RAVAZ

Laboratoire : CDPC

Pas d'avis CST.

Avis du Conseil : Avis favorable pour une 10^{ème} année. A ce stade, la soutenance doit impérativement se faire en 2016.

6^{ème} année

M. SAIDANI Hariz

Directeurs de thèse : Mme DOUCHY OUDOT et M. AGOSTINELLI

Laboratoire : CDPC

Avis CST joint

Avis du Conseil : avis favorable pour une 6^{ème} année

3. Avis sur les demandes d'inscription en doctorat présentées par des candidats titulaires d'un master professionnel, des candidats diplômés d'universités étrangères souhaitant bénéficier de la validation des études supérieures.

Mme MANFOUANA Allegra

Directeur de thèse : M. Payan

Laboratoire : CDPC

Master professionnel entreprise et patrimoine spécialité droit de la banque

Avis du Conseil : avis favorable

M. GBETKOM MBOMBO Amza

Directrice de thèse : Mme Romani

Laboratoire : CDPC

Master professionnel entreprise et patrimoine spécialité droit de la banque

Avis du Conseil : avis favorable

4. Discussions concernant l'entrée des nouveaux membres au sein du Conseil de l'ED 509

- Mme Frédérique CAUCHI-BIANCHI
Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres, Académie de Nice.
- Mr AVRILLA
Directeur de l'Ecole des Arts/conservatoire de Toulon

Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité à la désignation de MME CAUCHI-BIANCHI et M. AVRILLA comme membres extérieurs.

- Mme Valentine SCAMARONI, représentante du personnel BIATSS
- Mme Hannah AYADI, représente des doctorants du collège Info-comm et lettres

5. Questions diverses

Discussions concernant le règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement des comités de suivi de thèse (CST) ; composition du comité de suivi de thèse, modalités à faire en cas de dispense de CST. Mme Bouty informe le conseil que plusieurs directeurs de thèse lui ont fait part des difficultés qu'ils rencontrent pour gérer le déplacement des membres extérieurs.

Michel Durampart explique que dans les cas exceptionnels, il est possible de demander un avis CST par écrit de plusieurs pages mais le membre externe reste obligatoire.

En annexe, le règlement et l'imprimé relatifs à l'organisation des CST

Michel Durampart informe les membres du Conseil de la mise en place tous les ans du concours ma thèse en 180 secondes et propose au prochain Conseil d'inviter les membres de l'association ADEMAIN.

La séance est levée à 17h00.



M. Durampart
Durampart EPSO y

**Règlement relatif à l'organisation et au fonctionnement
des comités de suivi de thèse (CST)****Préambule :**

Dans le cadre de la lutte contre l'échec en cours de thèse, l'Ecole doctorale n° 509 en SHS « Civilisations et Sociétés euro-méditerranéennes et comparées » met en place des comités de suivi de thèse, en concertation avec les directeurs de thèse et les directeurs d'unité de recherche.

Article premier : Création et rôle du comité de suivi de thèse

Il est institué, pour chaque doctorant, un comité de suivi de thèse (CST).

Le comité de suivi de thèse est chargé d'évaluer, dès la première année de thèse, l'état d'avancement de la thèse et les difficultés éventuelles rencontrées par le doctorant.

Article 2 : Composition du comité de suivi de thèse

Le comité de suivi de thèse est composé de deux personnes, l'une appartenant à l'unité de recherche de rattachement du doctorant, l'autre étant extérieure à l'établissement et à l'Ecole doctorale n° 509.

Ces deux personnalités sont choisies, d'un commun accord, par le directeur de l'unité de recherche et le directeur de thèse. Elles doivent être titulaires de l'habilitation à diriger les recherches. En cas de conflit entre le directeur de l'unité de recherche et le directeur de thèse sur la composition du CST, l'arbitrage du directeur de l'Ecole doctorale peut être demandé par le directeur de thèse.

La composition du CST reste, dans la mesure du possible, la même tout au long du parcours doctoral.

Article 3 : Participation éventuelle des membres du CST au jury de thèse

Les membres du CST peuvent être membres du jury de thèse. Dans ce cas, le membre extérieur du CST ne peut pas être désigné comme rapporteur.

Article 4 : Fonctionnement du comité de suivi de thèse

Le CST se réunit à la fin de chaque année universitaire et, au plus tard, le 30 septembre. Il est convoqué par le directeur de l'unité de recherche. Il peut se réunir à une autre période de l'année universitaire, sur demande écrite et motivée du directeur de thèse ou du doctorant.

L'entretien du CST avec le doctorant se déroule en présence du directeur de thèse.

Le doctorant aura remis, préalablement à son entretien, aux membres du CST ainsi qu'à son directeur de thèse un document écrit (2 pages minimum), présentant notamment un état d'avancement du travail doctoral, les difficultés rencontrées et les perspectives de travail.

A l'issue de l'entretien, les membres du CST complètent la fiche annexée au présent règlement, en rendant compte des différents points abordés. Cette fiche est communiquée au doctorant, au directeur de thèse et au directeur de l'unité de recherche de rattachement. Elle est également transmise au directeur de l'Ecole doctorale par le doctorant, avec sa demande de réinscription en thèse.

Article 5 : Demande de dispense exceptionnelle d'audition devant le CST

En cas d'impossibilité majeure pour le doctorant de se présenter devant le CST (séjour à l'étranger dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse, par exemple), il peut être admis, à titre exceptionnel, que le doctorant adresse aux membres du CST un document écrit aussi complet que possible, de nature à permettre d'apprécier le niveau d'avancement de la thèse et de remplir la fiche annexée au présent règlement.

Le doctorant est tenu de présenter sa demande de dispense d'audition devant le CST auprès du directeur de l'Ecole doctorale, avec les avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche de rattachement.

Adopté par le Conseil de l'Ecole doctorale n° 509 dans sa séance du 6 février 2012

FICHE DU COMITE DE SUIVI DE THESE

A) DONNEES NOMINATIVES

Données relatives au doctorant :

Nom et prénom du doctorant :

Nom et prénom du directeur de thèse :

Titre provisoire de la thèse :

Nombre d'années d'inscription en thèse :

Unité de recherche de rattachement :

Données relatives aux membres du CST :

Nom et prénom du **membre « interne »** du CST :

Fonction :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom et prénom du **membre « externe »** du CST :

Fonction :

Etablissement d'affectation :

Unité de recherche d'affiliation :

Téléphone :

Adresse électronique :

B) COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC LE DOCTORANT

A remplir par le Comité de suivi de thèse

Date du CST :

Avancement du travail :

Difficultés rencontrées :

Calendrier prévisionnel du travail pour l'année universitaire à venir :

Appréciation générale sur le travail de thèse :

Recommandations :

Fait à La Garde, le

Le membre INTERNE du CST,

Nom et prénom :

Signature :

Le membre EXTERIEUR du CST,

Nom et prénom :

Signature :